



Appel à projets 2023

Jeunesse citoyenne et solidarité internationale

MAJ 23/11/2022	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
-------------------	-------------------------------------

Objet :

Le présent appel à projets « Jeunesse citoyenne » vise à promouvoir l'engagement citoyen des jeunes de moins de 26 ans par des actions menées, au niveau départemental, autour des thématiques détaillées ci-après.

Définition :

L'engagement citoyen se caractérise par la manière dont les citoyens participent à la vie de la cité en vue d'améliorer les conditions pour les autres ou de forger l'avenir de celle-ci. De plus, l'engagement citoyen se focalise généralement sur la participation au changement continu à travers l'amélioration des conditions économiques, écologiques, sociales et politiques (Source UNESCO).

Contexte :

La Jeunesse et la citoyenneté figurent parmi les priorités du Département de la Mayenne. Consacrées par le plan stratégique 2016-2021 et le projet éducatif départemental, les actions volontaristes mises en œuvre par le Conseil départemental contribuent à répondre aux enjeux suivants :

- Permettre à la jeunesse de s'ouvrir au monde
- Encourager son autonomie progressive et son esprit d'initiative
- Répondre à son besoin d'engagement collectif ou individuel
- Lutter contre la marginalisation, l'exclusion et les inégalités dont certains jeunes peuvent être victimes
- Développer le vivre ensemble
- Renforcer les initiatives associatives en faveur des jeunes
- Accompagner l'économie sociale et solidaire dont les structures sont pourvoyeuses de création de richesses, d'insertion sociale et professionnelle ainsi que de solidarités.

À cette fin, le dispositif « *Jeunesse citoyenne* » soutiendra 3 types de projets :

1. Le soutien aux projets associatifs pérennes impulsés par les jeunes et/ou pour les jeunes de moins de 26 ans qui contribuent à répondre de manière structurante et durable aux besoins exprimés par la jeunesse et aux enjeux identifiés sur le territoire départemental,

2. Le soutien aux opérations de sensibilisation et de prévention impulsées par des associations et destinées spécifiquement aux jeunes de moins de 26 ans. Les projets retenus contribuent à l'amélioration de l'information, de l'accès aux droits des jeunes et à leur formation citoyenne.

3. Le soutien aux projets dédiés à la solidarité internationale, inscrits dans une démarche et un partenariat durable avec le pays de destination. Une attention particulière sera donnée pour les actions favorisant l'accès à l'eau et oeuvrant au développement durable

NB : le financement global des activités de l'association n'est pas éligible.

I - Les critères d'éligibilité

- A. Les structures éligibles (critères cumulatifs) :
- Les organismes qui répondent à un objet d'intérêt général
 - Les organismes déclarés au répertoire national des associations (RNA) et à jour de leurs obligations de déclaration au RNA et à l'INSEE
 - Les organismes dont le siège ou une antenne est implanté en Mayenne
- B. Le public cible : 11 à 26 ans
- C. Le territoire d'intervention : départemental (*européen et international pour la thématique « mobilité européenne et internationale »*)
- D. Durée d'éligibilité du projet : de 1 à 3 ans
- E. Les thématiques d'intervention :

Dans chacune de ces thématiques, l'association devra démontrer la contribution apportée par le projet en faveur de l'engagement citoyen des jeunes.

- **Lutte contre les violences, exclusions et discriminations**
Favoriser les liens intergénérationnels ; favoriser la sensibilisation interculturelle et lutter contre les préjugés; soutenir les initiatives visant à informer et éduquer les jeunes sur leurs droits ; favoriser la participation des catégories de jeunes sous-représentées dans les différentes organisations de la société civile.
- **Devoir de mémoire**
Impliquer les jeunes dans le devoir de mémoire
- **Vie institutionnelle et démocratique**
Soutenir les initiatives visant à informer et éduquer les jeunes sur la vie institutionnelle, le droit et la justice.
- **Inclusion active, économie sociale et solidaire**
Favoriser les prises d'initiatives et le développement des actions de sensibilisation des jeunes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et de l'inclusion active.
- **Santé et prévention**
Participer à la prévention et au traitement des troubles alimentaires, des dépendances et de la toxicomanie ; Promouvoir l'éducation en matière de nutrition et de modes de vie sains.
- **Sciences, Médias et Technologies de l'information et de la communication**
Contribuer à l'éducation aux sciences, médias, réseaux sociaux etc. ; encourager les initiatives de médias par les jeunes.
- **Mobilité européenne et internationale**
Contribuer à l'ouverture des jeunes au monde et développer la citoyenneté européenne en favorisant la participation des jeunes à des projets collectifs de volontariat internationaux innovants, comme les chantiers internationaux.
- **Solidarité internationale**
Œuvrer pour améliorer les conditions de vie dans les pays en transition (ou pays en développement), notamment par des actions favorisant l'accès à l'eau et le développement durable.

II - Modalités de financement

A. Les modalités financières

- Un plafond maximal par demande est fixé à 5 000 euros
- Taux d'intervention : selon l'appréciation des projets par le Conseil départemental, dans la limite de 50 % du projet
- Ces montants s'appliquent par année pour les projets pluriannuels
- Le versement de l'aide accordée est effectué sur présentation du bilan d'activité et financier après réalisation du projet. Ces éléments sont à déposer sur « démarches simplifiées » avant le 15 novembre de chaque année. Le cas échéant : la subvention ne pourra être versée

B. Disposition particulière pour les projets de solidarité internationale

Les initiatives ponctuelles sont analysées selon les critères suivants :

- Utilité de l'initiative dans le pays de destination
- Niveau d'implication de la population du pays d'accueil
- Expertise technique ou liaison avec un projet structurant

Pour les initiatives ponctuelles en matière de solidarité internationale, une aide forfaitaire de 200 € par participant mayennais, avec un plafond de 1 000 € pourra être allouée.

C. La constitution du dossier de demande de financement

- Formulaire disponible sur démarches simplifiées
- Numéro RNA/SIRET
- Derniers comptes approuvés par l'assemblée générale
- Dernier rapport financier approuvé par l'assemblée générale et/ou le commissaire aux comptes
- Dernier rapport d'activité approuvé par l'assemblée générale
- Derniers statuts de l'association
- Relevé d'Identité Bancaire

NB : La subvention au titre du dispositif « *jeunesse citoyenne et solidarité internationale* » n'est cumulable avec aucune autre aide du Conseil départemental.

III - Modalités de dépôt des candidatures et calendrier prévisionnel

Les actions financées doivent être réalisées avant le 31 décembre de l'année civile, hormis pour les actions pluriannuelles de la solidarité internationale.

Les candidatures sont à déposer sur la plate-forme démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/> (+ notice explicative)

Contact : Conseil Départemental de la Mayenne

Direction du Développement et de la Coopération territoriale
39 RUE MAZAGRAN
CS 21429
53014 LAVAL Cedex
Tél : 02 43 59 96 83
Email : brigitte.bourbon@lamayenne.fr

IV - Grille d'objectifs et indicateurs

- 1 - À renseigner de manière prévisionnelle lors du dépôt de la demande de subvention
2 - À renseigner lors de la remise du bilan d'activité et financier après réalisation du projet.

Objectifs	Indicateurs	Données à renseigner par le candidat
Rayonnement territorial	Lieux des événements et/ou de réalisation du projet	
	Nombre d'événements et/ou d'actions réalisés	
	Nombre et qualité des structures associées à la mise en œuvre et au déroulement du projet (associations/acteurs institutionnels/entreprises)	
Public visé	Nombre de jeunes participants	
	Tranche d'âge des participants (+/- 18 ans)	
	Existence de supports et activités adaptées aux besoins et aux attentes des jeunes	
Promotion de l'engagement citoyen et l'esprit d'initiative	Champ(s) d'action(s) visé(s)	
	Contenus et/ou activités pédagogiques et ludiques	
	Compétences, connaissances et aptitudes acquises par le jeune	
	Prise d'initiatives des jeunes dans la mise en œuvre/le déroulement du projet	
Communication du projet	Nombre et types de supports de communication réalisés/utilisés (réseaux sociaux, presse, TV, radio...)	